



SMBV2A
16, rue de la muraille
12 390 RIGNAC
Tel : 05.65.63.58.21
mail : contact@aveyronamont.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 17/12/2020 à 10H

Lieu : réunion en visio uniquement
(contexte COVID-19)

OBJET : Comité de Pilotage Serènes (COPIL) N°17

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
M. ARTUS Michel	Président SMBV2A
M. GUILHEN Philippe	Maire de Morlhon et élu Ouest Aveyron Communauté
M. MURATET Catherine	Elue Le Bas Ségala CC Aveyron – Bas Ségala – Viaur
Mme TRESSE Séverine	Elue Le Bas Ségala
M. VIDAL Bernard	Elu La Fouillade et SMBV2A
M. PUECHBERTY Christophe	Elu Lunac et SMBV2A
M. LAGARRIGUE Gilles	Elu Sanvensa et SMBV2A
M. FABRE Julien	Technicien CC Aveyron – Bas Ségala – Viaur
M. TRANIER Julien	Jeunes Agriculteurs Aveyron
M. POUGET Christian	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
M. GALIBERT David	ADASEA D'OC
Mme HUGONENC Sophie	AHP 12
Mme SUDRES Marion	SMBV2A (directrice – animatrice du contrat rivière)
M. LAVERGNE Vincent	SMBV2A (animateur espace rural)

→ **Personnes excusées :** Mme ADNET Catherine (AEAG), M. DORADO Thibaut (AEAG), M. BRU Jean-Claude (FDAAPPMA12), M. GUIBBERT Nicolas (GIEE Solaine), M. KALINPOULIS Gilles (AAPPMA de Najac La Fouillade), M. CHARRETIER Stéphane (OFB12), Mme FOURNEL Chloé (SMBV2A).

COMPTE-RENDU

M. ARTUS, président du SMBV2A, ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants (élus, administrations, représentants d'usagers des milieux aquatiques). Il évoque le format particulier de la réunion contraint par le contexte de la pandémie covid-19.

M. le président précise qu'il s'agit d'un nouveau COPIL Serènes s'inscrivant dans la continuité de la dynamique portée sur ce territoire depuis une dizaine d'années maintenant. Il est en effet rappelé que le contrat territorial Serène 2014-2018 a servi de véritable locomotive pour le nouveau contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024, actuellement en cours de déclinaison.

M. ARTUS évoque enfin que la signature du contrat de rivière 2020-2024 est intervenue la semaine passée à Belcastel avec les principaux partenaires techniques et financiers. Il précise notamment que lors de cet événement, plusieurs personnes ont relevé la qualité du travail réalisé sur la base des actions concrètes menées sur les Serènes, notamment le directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Tout ceci nous engage donc à poursuivre le travail comme cela va être démontré dans le cadre de l'examen des différents points de l'ordre du jour de ce COPIL.

Après un tour de table de présentation des différents participants, la parole est donnée à V. LAVERGNE, animateur espace rural au sein du SMBV2A, en charge de ce projet notamment.

1 / Rappel de la dynamiques Serènes au travers du nouveau contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024

1 / Rappel de la dynamique Serènes au travers du nouveau contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024

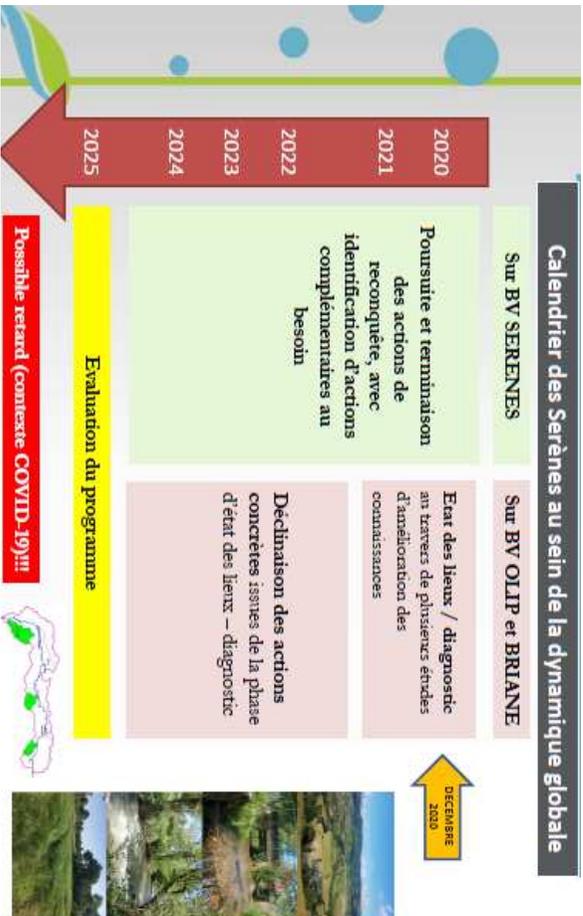
L'action AGR1-5 du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 prévoit l'animation de 3 dynamiques territoriales Espace Rural sur :

- le bassin de l'OLIP
- le bassin de la BRIANE
- le bassin des SERENES (prolongement du contrat territorial 2014-2018)

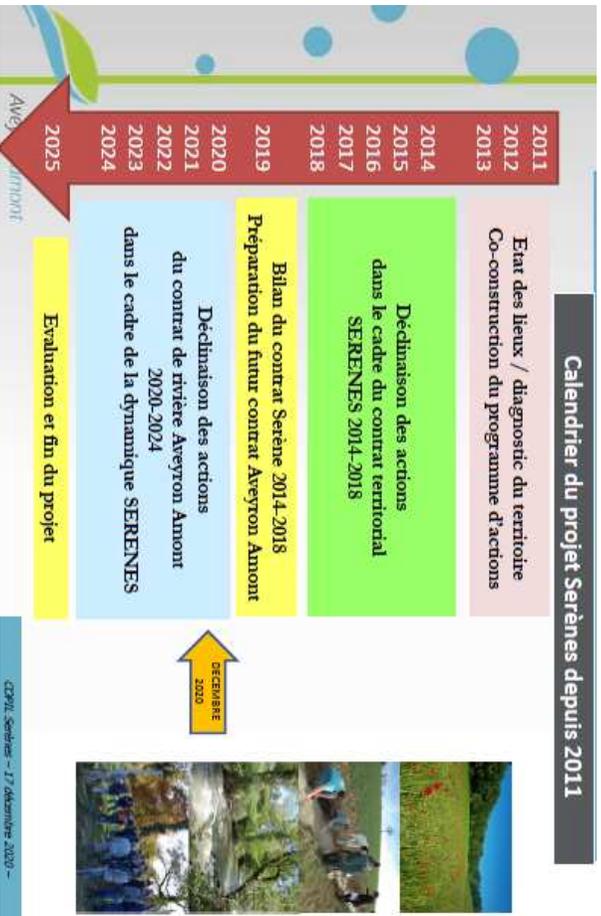
L'animation a débuté en 2020 sur l'Olip et la Briane, alors que le projet se poursuit sur les Serènes (COPIL de ce jour prévu pour faire le point sur les actions déclinées sur ce bassin en particulier).



Calendrier des Serènes au sein de la dynamique globale



Calendrier du projet Serènes depuis 2011



COPIL Serènes - 17 Décembre 2020 -

Rappel du contexte sur le bassin des Serènes

- 100 km de cours d'eau principaux
- 4 masses d'eau superficielles
- Etat écologique des masses d'eau qualifié de « médiocre » à « moyen »
- Objectif de « bon état » en 2027 (dérogatoire 2015)
- Pas de prélèvements pour l'AEP
- Absence de points de baignade

Un enjeu prioritaire :
Atteindre le bon état écologique des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
+ enjeux socio-économiques liés

CCPIL Serènes – 17 décembre 2020 –

Rappel du contexte de l'état des masses d'eau

SERENE SANVENS		SERENES	
Etat de référence - SDAGE 2016/2021		Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022/2026	
Ecologie	moyen (mesuré)	Ecologie	moyen (mesuré)
Biologie	moyen		
Physico-chimie générale	bon		
Polluants spécifiques	bon		
Chimie	non classé (0)		
PETITE SERENE		Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022/2026	
Etat de référence - SDAGE 2016/2021		Ecologie	Médiocre (mesuré)
Ecologie	moyen (mesuré)		
Biologie	moyen		
Physico-chimie générale	bon		
Polluants spécifiques	non classé		
Chimie	non classé (0)		
MARNONT		Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022/2026	
Etat de référence - SDAGE 2016/2021		Ecologie	Médiocre (mesuré)
Ecologie	médiocre (mesuré)		
Biologie	médiocre		
Physico-chimie générale	médiocre		
Polluants spécifiques	non classé		
Chimie	non classé (0)		
CASSUREX		Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022/2026	
Etat de référence - SDAGE 2016/2021		Ecologie	moyen (mesuré)
Ecologie	moyen (mesuré)		
Biologie	moyen		
Physico-chimie générale	médiocre		
Polluants spécifiques	bon		
Chimie	bon (mesuré)		

Les masses d'eau du bassin des Serènes n'enregistrent pas globalement d'évolution favorable de leur état, et ce malgré les efforts consentis ces 10 dernières années ! Cette situation nous engage donc à poursuivre les efforts !

CCPIL Serènes – 17 décembre 2020 –

V. LAVERGNE (SMBV2A) invite les participants à « nuancer » les données officielles d'état des lieux présentées dans la diapositive ci-dessus. En effet, les données prises en compte pour qualifier l'état des masses d'eau en 2020 correspondent aux chroniques des années 2015-2016 et 2017. Or, nous constatons aujourd'hui des évolutions de qualité plus positives, notamment sur certains cours d'eau où des actions ont été entreprises ces dernières années. Néanmoins, cette évolution reste fragile, situation qui nous engage à poursuivre le travail de reconquête sur ce bassin des Serènes.

M. VIDAL (élu La Fouillade et SMBV2A) mentionne en effet que le travail reste à poursuivre même si de gros efforts ont été faits ces dernières années. Pour ce dernier, les bases sont placées et il faut continuer à aller de l'avant.

Est évoquée la problématique liée aux pollutions récurrentes (depuis plusieurs années) d'une exploitation, avec des mises en demeure par l'administration non-suivies d'effets à chaque fois. Il est précisé que les responsables locaux sont particulièrement démunis face à cette situation. M. LAVERGNE (SMBV2A) mentionne que ce cas particulier relève de procédures administratives sur lesquelles le syndicat n'a aucun pouvoir d'action. Les services

de la DDT12 (non-représentés à la réunion de ce jour) sont compétents dans ce domaine. M. LAVERGNE précise enfin que cette situation particulière, effectivement dommageable et regrettable, ne doit pas occulter les efforts faits depuis plusieurs années par la grande majorité des exploitants agricoles.



Rappel du rôle du COPIL Serènes

- Emanation des différents acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques (collectivités, représentants d'usagers, administrations...)
- impulse la dynamique générale du projet territorial
- donne un avis sur les différentes actions de reconquête identifiées et propose au besoin des ajustements en cours de programme
- examine chaque année l'activité d'animation du projet

Le COPIL Serènes est « le parlement local de l'eau » sur le bassin Des Serènes

L'instance COPIL est en lien étroit avec le Comité de Rivière et la structure porteuse de l'animation (SMBV2A).

Le COPIL est appuyé par un COTEC (comité technique espace rural) se réunissant au besoin préalablement à chaque COPIL



2 / Point sur les actions mises en œuvre en 2020

2 / Point sur les actions mises en œuvre en 2020



Actions à passer en revue :

- action AGRI-6 : diagnostics érosion – bocage
- action AGRI-7 : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- action AGRI-8 : investissements agro-environnementaux (PDRR)
- action AGRI-9 : plantations de haies
- action AGRI-10 : formations sols – érosion
- action AGRI-12 : AAP Impact cumulé des plans d'eau (ICRA – OFB)
- action AGRI-13 : diagnostics de plans d'eau
- action AGRI-14 : travaux optimisation plans d'eau (PDRR)
- action SENSLIBI-4 : journée technique espace rural 2020
- action VALORISATION-3 : bulletin de liaison Agri Aveyron Amont

Pour mémoire : démarrage en fin d'année 2020 de la procédure d'élaboration du nouveau PPG 2022-2026 du SMBV2A + gestion des plantes invasives (actions MAPPG) +





COPIL Serènes – 17 décembre 2020 –

Action AGRI-6 : diagnostics érosion – bocage

- 2 nouveaux diagnostic bocage rendus en 2020 par AHP12 sur La Fouillade (GAEC Marty) et Lunac (GAEC de l'Hom)
- Solde technique et financier des dossier à l'automne 2020 (nécessité de solder l'opération en conformité avec les conventions AEAG)
- Bilan de l'opération :
 - Diagnostics EROSION (CA12) :12 diags réalisés / 20 diags prévus
 - Diagnostics BOCAGE (AHP12) :14 diags réalisés / 20 diags prévus

PROPOSITION (COTEC Espace Rural) pour la suite :

Proposer de nouveaux diagnostics à partir de 2022 (avec possibilités d'inscriptions en 2021) dans le cadre d'un dossier global « diagnostics érosion Olip – Briane – Serènes »

Avis des membres du COPIL

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON



S. HUGONNENC (AHP12) rappelle tout l'intérêt de ces diagnostics bocage ayant pour objectifs de proposer des solutions qui concernent à la fois la plantation de nouvelles haies et également l'entretien adapté des haies existantes. Les diagnostics réalisés sont certes individuels (à l'échelle des différentes exploitations volontaires), mais les solutions peuvent être collectives. Par exemple, plusieurs CUMA entreprennent aujourd'hui d'acquérir du matériel adapté pour l'entretien des haies (lamier à scie et/ou sécateurs hydrauliques).

Action AGRI-7 : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

- Comme prévu en fin d'année 2019, le SMBV2A a répondu à l'AAP MAEC 2020 sur le bassin des Serènes
- Le dossier MAEC Serènes a été retenu et les premiers contrats ont pu être engagés au titre de la campagne 2020 (financements Europe et AEAG).
- Quelques données de synthèse du dossier MAEC Serènes :
 - 13 exploitations engagées
 - 96 ha de SAU concernées
 - 4 mesures contractualisées (création de couverts herbacés, gestion des zones humides et de leurs bassins d'alimentation, suppression de la fertilisation azotée)
 - 106000 € d'aides contractualisées sur 5 ans (2020-2024)
- A noter que c'est l'ADASEA d'OC qui a animé cette action avec une grande efficacité



adasea
au cœur des territoires

C. PUECHBERTY (élu Lunac et SMBV2A) s'interroge concernant la faiblesse des surfaces engagées au travers du dispositif MAEC (96 ha). De fait, il demande qu'est-ce qui est entendu par suppression de la fertilisation azotée ; s'agit-il des fractions minérale et organique ou uniquement de la minérale ?

D. GALIBERT (Adasea d'Oc) ne pouvant répondre à la question oralement (problèmes de connexion), ce dernier a fait parvenir une réponse par courriel précisant que la MAEC (bassin d'alimentation des zones humides et milieux humides) impliquait bien l'absence de fertilisants azotés minéraux et organiques. De plus, ce dernier a indiqué qu'il existait un montant minimum de MAEC à engager correspondant à 300 €/dossier, montant qui a pu potentiellement rendre malheureusement inéligible certains petits dossiers.

Action AGRI-8 : investissements agro-environnementaux (PDRR)

- Cette action prévoit un accompagnement du SMBV2A sur le montage de dossiers PDRR mes.413 visant des investissements spécifiques agro-environnementaux
- Une communication par voie de presse et internet (site SMBV2A) a été faite au printemps 2020 en vue de l'inscription de porteurs de projets.
- A noter que l'accompagnement était ciblé en priorité sur le bassin des Serènes même si le SMBV2A ne s'est pas interdit d'accompagner d'autres exploitants à l'échelle du bassin Aveyron Amont dans son ensemble.
- 3 exploitations ont été accompagnées en 2020 dont 1 sur le BV Serènes (1 broyeur sous clôture à St-Salvadou)
- Aide à hauteur de 40% de l'investissement sur HT (avec plafonds) / Attente attribution aides (procédure très longue !)

A noter que cette action continuera d'être engagée en 2021 sous réserve d'un nouvel AAP correspondant (transition nouvelle PAC ?)

Avis des membres du COPIL



M. LAGARRIGUE (élu Sanvensa et SMBV2A) fait part de son expérience personnelle concernant la souscription de cette mesure en vue de l'acquisition de matériel alternatif (broyeur d'accotement et herse étrille). Le dossier a été monté début 2018 avec l'appui du SMBV2A et l'aide n'a pu être obtenue qu'en fin d'année 2020. Sur la base de cette expérience, il est regrettable de constater des délais d'instruction de dossier et de versement d'aides après justifications particulièrement contraignants, notamment pour les jeunes agriculteurs qui peuvent faire face à des soucis de trésorerie. V. LAVERGNE (SMBV2A) ne peut que partager ce qui vient d'être explicité par M. LAGARRIGUE. Le SMBV2A fait régulièrement remonter auprès de ses partenaires (DDT et Agence de l'Eau notamment) cette difficulté qui est malheureusement de plus en plus récurrente sur ce type de dossiers relevant du dispositif PDRR.

M. LAGARRIGUE fait part de nouvelles possibilités d'accompagnement dans le cadre d'un dispositif géré par France Agri Mer. En effet, à partir de 2021, cet organisme pourrait potentiellement aider les exploitants agricoles dans l'acquisition de matériel alternatif. M. LAGARRIGUE transmettra cette information au SMBV2A qui fera en sorte de la relayer si elle s'avère adaptée au contexte du bassin des Serènes.

Action AGRI-9 : plantation de haies

- Cette action prévoit un accompagnement de l'association Arbres Haies Paysages d'Aveyron (AHP 12) dans le cadre du dispositif départemental de plantations de haies
- Bilan de l'opération au titre de la campagne de plantation 2019/2020 sur le bassin des Serènes : 243 ml (Vabre-Tizac et Saint-André de Najac)

A noter que le SMBV2A a aidé l'AHP12 à communiquer concernant le prochain programme de plantations 2020/2021 (article sur site internet)



Action AGRI-10 : formation sur les sols et l'érosion

- Il s'agit d'une action nouvelle imaginée dans le prolongement de la journée technique Serène 2019, en concertation avec les exploitants et la CA12.
- Cette action est mutualisée avec le SMBVW dans le cadre d'un cahier des charges et d'une consultation réalisée en commun au printemps/été 2020
- Faisant suite à une consultation publique, c'est l'organisme ICOSYSTEME qui a été retenu en vue d'encadrer cette formation gratuite pour les exploitants (fonds VIVEA). Plusieurs intervenants de renom interviendront : Franck Baeschler, Frédéric Thomas, Sarah Singla
- Différents modules alternant distanciel et présentiel sont prévus entre décembre 2020 et le printemps 2022 : bases d'agronomie, couverture permanente des sols, gestion des couverts, agroforesterie, etc...
- Pour l'heure, 12 exploitants agricoles sont inscrits dont 7 du bassin des Serènes

Le 1^{er} module (en présentiel) a démarré le 15 décembre dernier à La Capelle Bleyes



ICOSYSTEME

vivea

S. HUGONNEC (AHP 12) mentionne que l'association interviendra en appui d'AGROOF (partenaire d'Icosystème) sur le module lié à l'agroforesterie.

V. LAVERGNE (SMBV2A) rappelle que des places sont encore disponibles pour les exploitants agricoles désireux de s'inscrire sur cette formation.

Action AGRI-12 : AAP Impact cumulé des plans d'eau (ICRA)

- Le SMBVW et le SMBV2A (associés à la FDAAPPMA12 et à CEREG) sont lauréats depuis 2018 de cet appel à projet national lancé par l'OFB. Le projet local a pour trame les bassins des Serènes et du Jaoul.
- Malgré le contexte COVID-19 (confinement) les investigations de terrain ont continué en 2020 (poursuite des réseaux thermiques, débits et turbidité, lancement des 1^{ères} campagne de pêche électrique avec 3 stations suivies sur le bassin des Serènes).



- Une réunion de COTEC AAP ICRA s'est tenue le 9 décembre dernier à Naucelle en vue de faire le point sur la déclinaison du projet

V. LAVERGNE mentionne qu'un COFIL local spécifique (composé d'élus des bassins des Serènes et du Jaoul) est dédié à cet appel à projet ICRA. Mme MURATET, M. PUECHBERTY et M. LAGARRIGUE sont d'accords pour participer à ce COFIL qui se réunit en moyenne une fois / an.

Action AGRI-13 : Diagnostics de plans d'eau**Action AGRI-14 : Travaux d'optimisation de plans d'eau (PDRR)**

- Ces 2 actions sont étroitement liées de par leur nature
- Solde technique et financier du dossier diagnostics à l'automne 2020 (nécessité de solder l'opération en conformité avec les conventions AEAG)
- Bilan de l'opération : 17 diags réalisés / 20 diags prévus (co-réalisation CA12 et SMBV2A) / Voir bilan technique sur rapport bilan du CT Serènes (2019)
- Une communication a été faite (presse, internet) au printemps 2020 pour proposer des diagnostics (3 encore possibles à l'époque) et accompagner les porteurs de projets sur le montage de dossiers PDRR visant l'optimisation environnementale de plans d'eau (avec subvention à hauteur de 80%) / **Aucune candidature de la part des propriétaires et/ou exploitants**
- les travaux visant l'optimisation du plan d'eau de Trebessac Sud (La Fouillade), dont les financements PDRR ont été acquis en 2019, ont été repoussés à l'été 2021

Un point sera fait en début d'année 2021 sur les actions « plans d'eau » en concertation entre Chambre d'agriculture – DDT – OFB – Agence de l'Eau et SMBV2A.

**Action SENSIBILI-4: Journée technique Espace Rural 2020**

- Initialement, une journée technique était prévue courant décembre sur le bassin des Serènes, sur la thématique de la conservation des sols (en partenariat avec la CA12 et un exploitant agricole de Lunac)
- Faisant suite à l'évolution de la situation COVID-19, cette journée sera décalée fin d'hiver – début de printemps 2021

**Action VALORISATION-3 : Bulletin de liaison 2020**

- Le précédent bulletin *Serènes* laisse place au nouveau bulletin *Agri Aveyron en Amont* à compter de ce mois de décembre 2020. Le but est d'intégrer, en plus du bassin des Serènes, les dynamiques sur l'Olip et la Briane
- La diffusion du bulletin (matérialisé et numérique) est en cours.

M. LAGARRIGUE souhaiterait savoir si l'opération de sensibilisation scolaire « Mon école, mon cours d'eau » sera bien maintenue à l'avenir. V. LAVERGNE évoque que cette opération sera non seulement maintenue mais amplifiée faisant suite à une demande récente du bureau des élus du SMBV2A. Le nombre d'animations devrait ainsi être porté progressivement de 40 à 80/an à partir de 2021.

Action MAPPG-1 : Réalisation travaux PPG (plan pluriannuel de gestion) sur milieux aquatiques / Dont gestion des plantes invasives

- Investissement particulier du SMBV2A sur la thématique des plantes invasives, en particulier sur le bassin des Serènes (présence de la Renouée du Japon et de la Jussie)
- Plusieurs actions menées ces dernières années (dont opérations expérimentales de lutte sur les plans d'eau du Crouzet et de St-Salvadou)
- **Découverte en 2020 de la Jussie sur le plan d'eau communal de Saubayre à La Fouillade** : opération d'arrachage réalisée au mois d'octobre 2020 avec partenaires et bénévoles



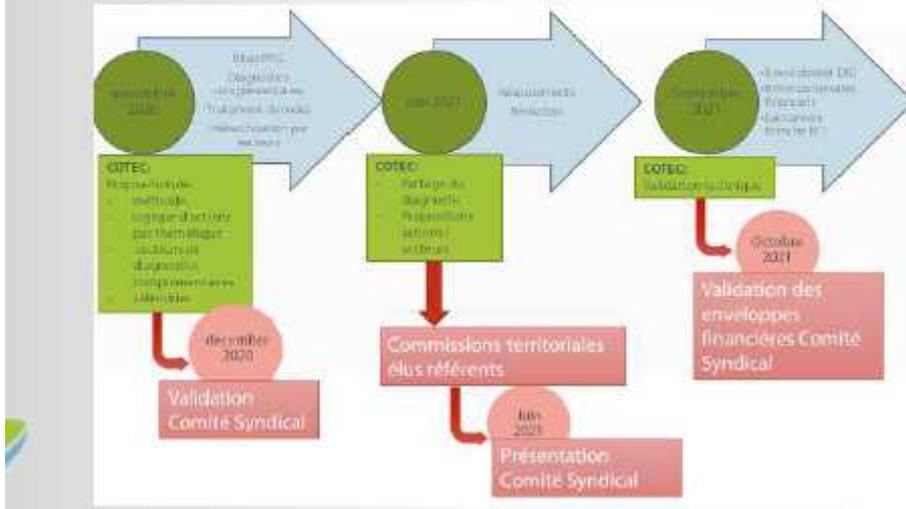
Arrachage de la jussie sur plan d'eau de Saubayre – Octobre 2020

Un constat s'impose : à l'avenir, et au regard du contexte de prolifération des invasives (Jussie notamment), le SMBV2A ne pourra pas gérer seul ce dossier !

Une réunion est envisagée en début d'année 2020 pour définir une stratégie d'action partagée avec l'ensemble des acteurs impliqués > avis COPIL

Action MAPPG-5 : Elaboration du nouveau PPG (plan pluriannuel de gestion) Aveyron Amont 2022-2026

Le bassin des Serènes, au même titre que l'ensemble du bassin Aveyron Amont est concerné par ce dossier important dont le démarrage vient d'être initié récemment selon la méthodologie et le calendrier ci-dessous :



V. LAVERGNE mentionne que le dossier PPG est animé par les techniciens de rivière de secteurs, s'agissant de Chloé FOURNEL pour la basse vallée incluant le bassin des Serènes. Aussi, il convient de retenir que la construction du nouveau PPG se fera tout au long de l'année 2021 en associant les élus du SMBV2A, et notamment les élus référents des communes.

3 / Point sur les actions poursuivies ou nouvellement prévues en 2021

3 / Point sur les actions poursuivies ou nouvellement prévues en 2021



Nouvelles actions en gras

- action AGRI-6 : continuer les diagnostics érosion – bocage (prise inscriptions)
- action AGRI-8 : investissements agro-environnementaux (PDRR)
- action AGRI-9 : plantations de haies
- action AGRI-10 : suivre le déroulement de la formation sols – érosion
- action AGRI-12 : AAP Impact cumulé des plans d'eau (ICRA – OFB)
- action AGRI-14 : travaux optimisation plans d'eau (PDRR)
- action SENSLIBI-4 : journée(s) technique(s) espace rural 2021
- action VALORISATION-3 : bulletin de liaison Agri Aveyron Amont
- actions MAPPG : élaboration du nouveau PPG 2022-2026
- **action complémentaire (AAPZH AEAG) : projet d'optimisation foncière, de préservation et de gestion des ZH du bassin des Serènes**
- **éventuelle action complémentaire (AGRI) relative à la mobilisation des plans d'eau sans usage (en cours de réflexion et de partage)**



La grande majorité des actions de 2020 vont se poursuivre en 2021 sur le bassin des Serènes. Une nouvelle action va débiter (AAPZH AEAG), alors qu'une autre est en réflexion (éventuelle action complémentaire relative à la remobilisation de plans d'eau sans usage).

3 / Point sur les actions poursuivies ou nouvellement prévues en 2021

Action nouvelle
2021



Action AAPZH : projet d'optimisation foncière, de préservation et de gestion des ZH du bassin des Serènes

- o Appel à projet (AAP) lancé au printemps 2020 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie
- o Le SMBV2A a déposé une candidature en partenariat avec l'Adasea d'Oc et la SAFER Occitanie
- o la thématique de cet AAP dont nous avons été récemment lauréat vise l'optimisation foncière, la préservation et la gestion des zones humides sur le bassin des Serènes
- o Le calendrier de ce projet est le suivant :
 - o Phase 1 (2021-2022) : animation forte et définition d'une stratégie de gestion lors des cessions d'exploitations
 - o Phase 2 (2022-2023-2024) : mise en place de la stratégie de gestion, accompagnement technique, communication et suivis



V. LAVERGNE (SMBV2A) précise bien que cette action vise principalement à accompagner les sessions d'exploitations (estimées à 80 dont 40 sans repreneur identifié sur le bassin des Serènes pour les 5 prochaines années) avec un focus particulier sur l'accompagnement à la bonne prise en compte des zones humides. Le COPIL Serène sera tenu régulièrement informé de l'avancement de ce projet qui devrait être suivi par Chloé FOURNEL, technicienne de rivière du secteur.

En réflexion

3 / Point sur les actions poursuivies ou nouvellement prévues en 2021

Action nouvelle
2021 ?



Action AGRI : Remobilisation des plans d'eau sans usage sur le bassin des Serènes

Rappel du contexte :

- Présence d'environ 250 plans d'eau sur le bassin des Serènes sur 125 km² de bassin versant, soit 2 plans d'eau / km² (pour mémoire : 194 plans d'eau de plus de 1000 m²)
- Environ 1/3 des plans d'eau utilisés pour l'irrigation agricole
- Impacts avérés de la présence cumulé des plans d'eau, à minima sur l'hydrologie de la Serène (voir étude CEREG de 2016 pour DDT12-SIAV2A) et la thermie (étude FDAAPPMA12 2015) / + questionnements importants par rapport aux risques en lien avec la sécurité publique.
- Autres impacts potentiels actuellement étudiés dans le cadre de l'AAP ICRA OFB
- Plusieurs demandes de créations de plans d'eau émanant de la profession agricole en 2019 et 2020

Proposition du SMBV2A d'étudier en premier lieu la remobilisation des plans d'eau existants, avec action à imaginer en ce sens en partenariat avec les acteurs concernés (réunion prévue en janvier 2021).



Comme cela est indiqué ci-dessus, cette action est bien « en réflexion » sachant que le SMBV2A ne s'engagera dans cette dernière que si cette dernière est partagée par les principaux acteurs concernés (chambre d'agriculture, DDT, OFB, Agence de l'eau...).

M. PUECHBERTY (élu Lunac et SMBV2A) s'interroge sur cette question des projets de création de retenues collinaires qui semble gêner le SMBV2A. Ce dernier pense au contraire que la création de retenues collinaires pourrait faciliter la poursuite de l'activité agricole dans un contexte de changement climatique et de forte déprise (comme cela a été cité sur le bassin des Serènes).

V. LAVERGNE (SMBV2A) précise bien qu'il n'y a pas de position dogmatique du SMBV2A sur la question des retenues d'eau. A l'image de la dynamique Serènes, le SMBV2A est chargé d'animer une concertation entre

l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sans parti pris. Sur le bassin des Serènes, le contexte de la forte densité en retenues est néanmoins à prendre en compte, d'autant plus que plusieurs études (FDAAPPPMA12 et CEREG) nous prouvent déjà que le cumul des plans d'eau a un impact sur le réchauffement de l'eau et sur la gestion des débits d'étiage, ce qui constitue un frein pour l'atteinte du « bon état ». De plus, comme cela a été présenté, plusieurs ouvrages sont victimes d'une absence d'entretien, ce qui peut être problématique en termes de sécurité publique. Certes, un véritable plan d'eau collinaire seul n'a que peu d'impact, mais c'est bien le cumul de l'ensemble des plans d'eau qui est problématique. En ce sens, une réflexion est en cours avec les partenaires techniques afin de mobiliser des anciens plans d'eau même si on a bien conscience que cela ne sera pas techniquement possible partout. En tout cas, cela mérite d'être étudié. Aussi, bien évidemment, pour les situations où la remobilisation de plans d'eau existants n'est pas possible, des créations peuvent particulièrement être envisagées, notamment dans les cas de substitution d'un prélèvement direct en cours d'eau par un prélèvement en plan d'eau collinaire. Enfin, il est bien rappelé que c'est l'administration d'Etat (DDT et OFB) qui est en charge de l'instruction des dossiers de création de plans d'eau.

4 / Questions diverses

Néant

En conclusion, les différents participants sont remerciés pour leur participation active malgré le format de réunion particulièrement contraint.